

CONSEIL MUNICIPAL

du 10 septembre 2018

Convocation
06.09.2018

L'an deux mil dix-huit, le dix septembre à dix huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session extraordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAMARQUE, Maire.

Présent(e)s : Messieurs LAMARQUE Jean-Claude, BIGOT Jean-Yves, Sandrine BUISSET, Dominique FORET, CHOMET Guy, TONNELIER Denis, NAELS Frédéric, PLOMTEUX Daniel, José-Félix ORTUN, Didier RAZON.

Absents : Mesdames Anne LÉCRIVAIN et Valérie SAUSIER, Messieurs Patrick ANDRE, Frédéric LANNEAU et Michel DELOMEZ.

Secrétaire : Mme Sandrine BUISSET.

ORDRE DU JOUR :

- **Groupement de commande pour le délégué à la protection des données.**

2018- 32 – GROUPEMENT de COMMANDE pour la DESIGNATION du DELEGUE à la PROTECTION des DONNEES

Le Maire indique que la loi impose la désignation d'un délégué à la protection des données dans chaque établissement public dont les mairies.

Le SDESM propose d'assurer le rôle de coordonnateurs du groupement de commande pour cette désignation.

La communauté de commune de Bassée Montois a pris une délibération pour approuver la convention constitutive de groupement de commande. Les communes doivent à leur tour délibérer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commande pour la désignation d'un délégué à la protection des données.

La séance est levée à 18h 25.

Le Maire,
Jean-Claude LAMRQUE

